

LETTRE n° 13 DU CESER AUVERGNE RHÔNE ALPES



Mars 2017

GROUPE CGT

Contribution du Ceser « Un soutien des festivals pour un impact durable »

Intervention de Rosemonde Wojciechowski au nom du groupe Cgt

Plénière 21 mars 2017

Contribution "un soutien des festivals pour un impact durable"
Vote pour

Contribution « Afrique francophone subsaharienne : pour une nouvelle forme de la coopération »
Vote pour

Vous trouverez sur l'intégralité des interventions de la CGT sur le site
www.cgtra.org

Avis du CESER

L'activité festivalière est reconnue par l'exécutif régional qui évoque avec raison des « Terres de festivals ».

Les festivals permettent un accès plus aisé à la culture grâce à leur caractère populaire, à leur dimension festive resserrée dans le temps, à leur densité sur l'ensemble de la région et à la participation active du nombre de bénévoles locaux

Ils participent aussi grandement à la création artistique et/ou à sa large diffusion.

Ils permettent également d'offrir une vitrine extérieure aux différents territoires.

Les festivals sont sources de retombées économiques particulièrement importantes et largement sous-estimées. Les études montrent toutes un effet multiplicateur marqué sur les économies des lieux d'accueil des manifestations culturelles.

L'économie du secteur culturel est aussi pourvoyeuse d'emplois directs dans les métiers artistiques ou techniques et d'emplois induits.

L'ensemble de ces impacts positifs a conduit le CESER à légitimer le soutien public régional apporté aux festivals.

Avis de la CGT

Les festivals ont souffert de la crise du financement des collectivités, au point que le quotidien Le Monde nous proposait le 15 mars 2015 une carte des festivals annulés en France, elle listait alors 143 lieux correspondant à la fois aux festivals annulés ou supprimés et aux structures fermées dans le domaine de la musique, du théâtre, de la danse, des arts plastiques, des arts de la rue, de la littérature ou d'autres domaines.

L'une des deux principales raisons invoquées par la presse était alors la diminution de la dotation de L'État aux collectivités locales, l'État les obligeant à faire des choix drastiques. L'autre était l'habitude faisant « qu'un nouvel élu, c'est un nouveau réseau » et que beaucoup de ces élus pratiquent l'adage : "Je te salue parce que tu as soutenu l'autre" ».

Plus récemment, l'Observatoire des politiques culturelles faisait remarquer qu'un autre argument devait être mobilisé pour analyser la situation faite à la culture par un nombre non négligeable de collectivités : l'affaiblissement de l'ambition politique.

Or, nous cherchons toujours à distinguer ici la politique culturelle de financement régionale cohérente et publique. Cette fragilité appelle donc toute notre vigi-

lance sur la liberté, la diversité et le renouvellement de l'offre de culture au travers des festivals. D'autres études soulignent d'ailleurs combien la crise du politique peut se traduire par la saisie d'une industrie du divertissement. Ce phénomène serait dû d'une part, à la méconnaissance et le désintérêt profond d'une majorité de responsables politiques à l'égard des questions culturelles. D'autre part, à la récupération des enjeux culturels par une pseudo-élite de décideurs publics, nombre de projets étant davantage conçus pour plaire à ces décideurs que pour plaire au public lui-même. Un projet tel que la création d'un équivalent du Puy du Fou au Puy, sous la marque Saint Jacques (de Compostelle), semble répondre à ce genre de préoccupation.

Le danger, à nos yeux, serait de déshabiller Paul pour habiller ... Jacques. Le clientélisme politique ne peut constituer la finalité d'une politique culturelle. Nous en apprécions d'autant plus le travail et les préconisations de la commission. Cet Avis est en mesure de structurer, pour ce qui concerne les festivals, une vraie grille de lecture et d'évaluation politique mise à la disposition des acteurs régionaux, des acteurs artistiques eux-mêmes et des publics.